

jours qu'ils ont voulu outrager les gens de la ville et blessé le lieutenant du capitaine. Cependant, comme ils offrent de remettre aux mains de la justice ceux des imprimeurs qui ont méfait, les Conseillers les somment de remettre ceux qui ont insulté le guet. Ils répondent que les dits accusés sont absens, mais que quand ils pourront les avoir, ils les livreront volontiers. — Le consulat arrête de faire prendre les délinquans par autorité de justice, et d'y envoyer main-forte des archers et arbalétriers. — Quatre furent saisis, condamnés à être bannis, et auparavant à être fustigés par les carrefours de la ville par l'exécuteur de la haute-justice; ce qui fut exécuté pour trois; le quatrième, nommé Roboam, se porta appelant.

1771. 27 Arrêt du Conseil qui interdit de leurs fonctions les quarante agens de change, supprimés par l'Edit du mois de février précédent.
1567. 28. Charles IX adresse à M. le président de Birague, lieutenant-général de la province de Lyonnais, en l'absence du duc de Nemours, deux lettres datées l'une de Meaux, l'autre de Paris.—Ce prince était sur le point de signer la première, lorsqu'il fut averti que ceux qui s'étaient *élevés* contre l'autorité royale marchaient droit à lui pour le venir enfermer dans Meaux où avec lui étaient logés ses Suisses : « Ce que voyant, dit-il dans la 2^e lettre, je me suis résolu de
« monter à cheval et emmener avecques moy les dicts suisses pour
« me mettre dans ceste ville de Paris. Chose qui m'a si bien et
« heureusement succédé, que Dieu mercy j'y suis de présent,
« comme aussi sont lesdicts Suisses, lesquels ils ont essayé d'en-
« tamer et les combattre, mais ils s'en sont si mal trouvez, qu'ils
« n'en ont rapporté que la honte. Dont je uous ay bien voulu ad-
« uertir afin que si, suivant leur coustume, ils faisoient courir
« leurs bruits accoustumez d'y auoir eu quelque aduantage, vous
« puissiez certifier à tous mes bons et loyaux subjects qu'il n'en
« est rien. »
1567. 29 Les protestans veulent surprendre la ville de Lyon; leur entreprise est déjouée par M. de Birague et par le P. Emond Auger. Voyez l'*Almanach de Lyon* de 1746, p. XLIII, et la *Notice sur le P. Emond Auger*, par A. P.
1793. » Les Lyonnais repoussent victorieusement les assiégeans qui avaient pénétré dans la presqu'île Perrache. — M. Coinde, ancien procureur, est pris et massacré. — L'évêque Lamourette est fait prisonnier. — L'abbé Rozier, curé de St-Polycarpe, est tué dans sa chambre par un éclat de bombe.
1734. 30 Mort, à Paris, de Matthieu Terrasson, avocat et jurisconsulte, surnom-